

D36-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : M. Mathieu CHARPENTIER

Date de convocation du conseil municipal : Le 29 mai 2026.

Fauchage des accotements et broyage – Devis MARILLET

Rapporteur : M. Christian JARD

M. JARD présente aux membres du Conseil municipal la proposition de l'entreprise MARILLET ENVIRONNEMENT pour l'entretien des chemins et routes de la Commune, ainsi que des sentiers pédestres pour l'année 2026 (fauchage, élagage, débroussaillage et broyage).

Après étude du devis, il propose de retenir l'entreprise pour un montant de 11 775,00 € HT soit 14 130,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de l'entreprise MARILLET ENVIRONNEMENT pour un montant de 11 775,00 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer le devis et toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu CHARPENTIER

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 04/06/26 et affichée le 04/06/26